



**Lire et Écrire
Bruxelles**

Lire et Écrire Bruxelles MÉMORANDUM 2024

Dans une société où l'écrit est omniprésent, l'alphabétisation des adultes constitue une priorité politique. En effet, être en difficulté de lecture et d'écriture s'assimile à un parcours d'obstacles permanent : chercher un travail, communiquer avec les services publics, aller chez le médecin seul, comprendre un courrier postal, suivre la scolarité de ses enfants... deviennent des tâches ardues voire impossibles à accomplir, ce dont résulte une exclusion sociale plus ou moins prononcée.

Dans ce cahier de revendications – auquel ont contribué les travailleurs du secteur de l'alphabétisation et du FLE¹ –, Lire et Écrire Bruxelles entend donner aux pouvoirs publics des leviers, qui, s'ils sont utilisés, ouvriront la voie à un avenir socialement plus juste pour les personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture, ainsi que pour les associations alpha-FLE qui les forment et les soutiennent dans leur parcours émancipateur.

Lire et Écrire Bruxelles estime que les pouvoirs publics bruxellois, chacun à leur niveau de compétences, doivent se mobiliser pour enrayer l'exclusion sociale des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture – estimées, encore aujourd'hui, à une personne sur dix. Pour pouvoir répondre au mieux à leurs besoins mais aussi aux attentes du secteur, Lire et Écrire Bruxelles souhaite que les pouvoirs publics appliquent les recommandations suivantes :

1. Renforcer la coordination des politiques publiques bruxelloises
2. Garantir l'accès aux droits et aux services d'intérêt général, dont les services publics
3. Améliorer l'accès à l'alphabétisation et au FLE
4. Développer une réelle politique d'emploi inclusive
5. Améliorer l'organisation du parcours d'accueil des primo-arrivants pour une meilleure prise en compte des besoins du public
6. Garantir le droit de toutes et tous à des conditions de vie dignes, notamment à un logement de qualité et aux soins de santé

.....

1 Rencontre bruxelloise de l'alpha et du FLE du 20 octobre 2023, organisée par Lire et Écrire Bruxelles-CRÉDAF.

1. Renforcer la coordination des politiques publiques bruxelloises

La question de l'analphabétisme est multidimensionnelle, et de ce fait liée à un vaste champ de compétences politiques – citons notamment la santé, l'emploi ou encore l'accueil des primo-arrivants. Lesdites compétences, à Bruxelles, sont réparties entre différentes strates institutionnelles : COCOF, COCOM, Région bruxelloise, Communauté française, Communauté flamande.

Or, une telle fragmentation ne favorise pas le déploiement d'une politique transversale de lutte contre l'analphabétisme, ce qui pénalise les personnes en difficulté de lecture et d'écriture. Pour faire évoluer la situation, Lire et Écrire Bruxelles incite les représentants politiques à adopter les mesures suivantes :

- 1.1 Créer un Observatoire bruxellois de l'analphabétisme et du FLE**, qui travaillerait de concert avec l'Observatoire de la santé et du social². Un tel dispositif fournirait notamment des données quantitatives sur l'analphabétisme à Bruxelles, qui aiguilleraient les différents gouvernants dans la mise en place d'une politique publique de lutte contre l'analphabétisme. Ce travail de recherche lèverait notamment le voile sur le public analphabète : proportion d'analphabètes en région bruxelloise, différents profils, réalités bruxelloises spécifiques, impact des apprentissages
- 1.2 Inscrire le droit à l'alphabétisation pour tous comme priorité transversale de la Déclaration de politique régionale**. Long de 128 pages, le texte de la Déclaration 2019-2024 n'accorde que deux occurrences à l'alphabétisation, tout en affirmant miser « sur l'émancipation de tous les Bruxellois »³. Or, parmi ces derniers se retrouvent au bas mot 10 % d'analphabètes⁴, en difficulté avec la langue et la lecture et l'écriture et, de ce fait, en difficulté d'accès à leurs droits⁵. Sous la prochaine législature, le contenu de la future déclaration de politique régionale se doit d'être plus ambitieux, en posant le droit à l'alphabétisation comme socle indispensable aux accès à l'emploi, au logement, à la santé... ainsi qu'aux autres droits fondamentaux.
- 1.3 Organiser des états généraux sur l'alphabétisation, dont les membres se réuniraient au moins une fois par an**. Un tel dispositif permettrait une communication non seulement entre les différents organes compétents, mais aussi entre ceux-ci et la société civile, tout en assurant une collaboration plus efficace.

2. Garantir l'accès aux droits et aux services d'intérêt général, dont les services publics

La numérisation des services d'intérêt général augmente chaque année un peu plus : communes, CPAS, mutualités, syndicats, transports en commun, banques et autres services restreignent l'accès à leurs guichets, optent pour des répondeurs automatiques afin d'assurer leurs services téléphoniques, et renvoient les utilisateurs vers des applications, sites web et plateformes.

Dès lors, la moitié de la population bruxelloise, en difficulté avec le numérique – notamment les personnes analphabètes –, rencontre une difficulté croissante pour accéder aux services essentiels et ainsi à ses droits.⁶ Cela entraîne une augmentation des cas de non-recours. En conséquence, le secteur associatif et les services sociaux sont sollicités par leurs publics comme dernier appui, bien au-delà de leur champ d'action initial et de leurs compétences.

Le vote du projet d'ordonnance « Bruxelles numérique », le 12 janvier 2024, par l'ensemble du gouvernement bruxellois – malgré une mobilisation massive de la société civile – va aggraver la situation. Dans la lignée de nos actions contre « Bruxelles numérique », nos revendications⁷ portent sur...

.....

2 <http://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil>

3 Déclaration de politique générale du gouvernement bruxellois, p. 2.

4 Au moins 10 % selon l'estimation habituelle, sans doute en deçà de la réalité.

5 Voir les parties 2-6 de ce mémorandum bruxellois.

6 <https://kbs-frb.be/fr/barometre-inclusion-numerique-2022>

7 Pour approfondir, voir la note d'Iria Galván Castaño, rédigée dans le cadre de la lutte contre l'ordonnance « Bruxelles numérique » : [Critiques et propositions pour garantir l'accès aux droits de tous les Bruxellois](#).

- 2.1 L'adoption d'une ordonnance garantissant l'accessibilité des services publics pour tous les citoyens.**
Cela passe, selon nous, par l'obligation d'imposer aux services d'intérêt général (dont les services publics) de conserver, voire développer, des guichets physiques, des services téléphoniques et des modalités postales, accessibles et de qualité, qui permettent l'interaction hors ligne et directe avec un être humain.
- 2.2 La garantie de coûts et de délais de traitement identiques pour les services, quel que soit le canal utilisé (numérique, guichet, téléphone, voie postale).**
- 2.3 La garantie que les sites internet et les applications mobiles des organismes publics régionaux et des communes de la Région soient accessibles, publics, adaptés et sûrs.**
- 2.4 Le financement ad hoc des différentes administrations et services sociaux, pour qu'ils puissent répondre de manière adéquate à la demande du public.**

3. Améliorer l'accès à l'alphabétisation et au FLE

Cette partie cible plusieurs éléments améliorables au sein même des dispositifs d'alphabétisation et de FLE. Leur modification, selon les constatations et attentes des associations de terrain, pourrait d'une part simplifier le parcours d'apprentissage des personnes en formation d'alphabétisation ou de FLE, et d'autre part faciliter et rendre plus efficace et efficient le travail du secteur. Dans une perspective de stabilisation, Lire et Écrire Bruxelles recommande, au nom de l'ensemble du secteur...

- 3.1 De dégager les moyens suffisants non seulement pour financer l'élaboration d'un test de positionnement pour le français langue étrangère (FLE), mais aussi pour former à son utilisation les travailleurs amenés à l'utiliser.** En effet, il n'y a aujourd'hui plus de test de référence commun depuis l'abandon du Prim'Test⁸ par Bruxelles Formation. Cette situation est synonyme de perte de temps et de dispersion d'énergie, tant pour les travailleurs du secteur que pour le public, qui encourt le risque d'un testing excessif et inadapté.
- 3.2 De financer la création de la Maison du français, basée sur le modèle de la « Huis van het Nederlands Brussels », dont la mission serait de :**
 - a) tester et orienter les candidats-apprenants de tous secteurs confondus (Cohésion sociale, ISP et Parcours d'accueil des primo-arrivants) vers les opérateurs linguistiques, en veillant à une répartition égalitaire au sein des groupes⁹ ;
 - b) délivrer les attestations de fin de parcours aux apprenants qui ont terminé le parcours d'accueil des primo-arrivants ;
 - c) accompagner les apprenants tout au long de leur parcours de formation et d'emploi.
- 3.3 D'adapter les critères et exigences institutionnels aux évolutions constatées par les opérateurs de Cohésion sociale.** Nous demandons une certaine souplesse au niveau des contraintes quantitatives décrétales, parfois trop éloignées des réalités de terrain – et donc des besoins des personnes analphabètes (par ex., volume horaire hebdomadaire inadéquat pour certaines associations) –, et une prise en compte des spécificités de chaque public (par ex., ne pas calquer les critères de formation sur l'ISP, notamment le taux de présence de 75 %).

.....

8 Test FLE dont l'implémentation a été financée puis stoppée par Bxl formation

9 Aujourd'hui, les opérateurs font le constat que certains groupes peuvent accueillir jusqu'à 18 personnes, alors que d'autres sont presque vides.

4. Développer une réelle politique d'emploi inclusive

Comme tout demandeur d'emploi, une personne analphabète doit avoir droit à un emploi et à l'ensemble des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour faciliter l'accès à l'emploi, à l'ISP et à la formation qualifiante. Elle ne peut en être exclue parce qu'elle a des difficultés à lire et à écrire. Les autorités publiques doivent développer une stratégie visant à accroître le nombre d'emplois pour les personnes peu qualifiées. De plus, les emplois visés doivent être de qualité, c'est-à-dire être correctement rémunérés, offrir de bonnes conditions de travail et ouvrir de réelles perspectives pour les intéressés.

Nos revendications à cet égard portent sur les quatre points suivants :

4.1 Créer des emplois de qualité pour les personnes peu qualifiées

Le marché de l'emploi exclut de plus en plus les demandeurs d'emploi analphabètes et, de manière générale, les personnes peu qualifiées. En effet, selon Actiris, à Bruxelles, le taux de chômage des chercheurs d'emploi peu qualifiés (n'ayant pas obtenu le CESS¹⁰) culmine à 61,2 %, alors qu'il est de 17,9 % pour les demandeurs d'emploi diplômés (bachelier ou master) et de 20,9 % pour ceux qui ont obtenu au plus le CESS¹¹. À ce sujet, Lire et Écrire Bruxelles propose les mesures suivantes :

- a) **augmenter le nombre d'emplois de qualité accessibles aux personnes peu qualifiées ;**
- b) **revaloriser les emplois à forte pénibilité**, souvent occupés par les personnes peu qualifiées (collecte et traitement des déchets, nettoyage, entretien et réparation pour les autres secteurs cruciaux...). Ces emplois, souvent pénibles physiquement, sont essentiels au bon fonctionnement de la société ;
- c) **mettre fin aux politiques d'activation** qui ne résolvent en rien la problématique du chômage à Bruxelles et qui, au contraire, augmentent la précarité.

4.2 Améliorer l'accès à l'emploi

- a) **inciter les pourvoyeurs d'offres d'emploi et Actiris à ne demander qu'un niveau de français et de compétences numériques suffisant pour la réelle nécessité du travail à réaliser.** À cet égard, les organismes régionaux bruxellois tels que la STIB, Bruxelles-Propreté, Bruxelles Environnement... devraient se montrer exemplaires en n'exigeant pas des personnes qu'elles recrutent des compétences linguistiques et numériques trop élevées pour les emplois destinés aux personnes peu qualifiées. Lire et Écrire Bruxelles souhaite que ces organismes mettent en œuvre une réelle politique inclusive ;
- b) soutenir et financer les dispositifs et initiatives qui visent à sensibiliser et démarcher les employeurs afin qu'ils embauchent des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture :
 - donner les moyens au Service Alpha Emploi de Lire et Écrire Bruxelles de prospecter auprès d'employeurs potentiels ;
 - financer davantage les opérateurs d'accompagnement à l'emploi qui utiliseraient le dispositif méthodologique IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande¹²). Cette méthode innovante, utilisée avec fruit à la Mission Locale de Forest, propose un réel démarchage des employeurs pour les personnes peu ou pas qualifiées sans passer par l'écriture d'un CV.
- c) **sensibiliser et former à l'accompagnement spécifique des personnes analphabètes tout travailleur intervenant dans le cadre du parcours de recherche d'emploi (Actiris, CPAS, Missions locales...)** ;
- d) **faciliter l'accès au dispositif de validation des compétences professionnelles.** Cela implique que le recours aux tests écrits pour le passage des épreuves ne soit plus considéré comme un passage obligé pour accéder à tous les types de validation, et ce quelles que soient les compétences considérées ;

10 Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur.

11 Actiris, « *Les chiffres du chômage en Région bruxelloise* », 5 décembre 2023.

12 Créé en France dans les années 80, le dispositif IOD est une méthode spécifique d'intervention sur les offres et les demandes, qui propose un ensemble de stratégies de soutien aux demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés. L'idée de base est de rendre dynamiques les liens entre entreprises et chercheurs d'emploi en intervenant tant sur l'offre, via un réel partenariat avec les entreprises, que sur la demande, par un appui et un suivi concret du chercheur d'emploi.

e) inciter les employeurs à respecter le droit de tout un chacun à suivre une formation d'alphabétisation ou de FLE dans le cadre de son contrat de travail, et ce sans perte de salaire, ni surcroît de travail ;

f) permettre aux personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture de passer l'examen théorique du permis de conduire oralement et dans leur langue d'origine.

4.3 Améliorer le dispositif ISP-Alpha

Tout demandeur d'emploi analphabète doit pouvoir suivre une formation intensive d'alphabétisation dans le cadre du dispositif ISP-Alpha. Or, les apprenants dont le niveau en français oral est assez faible ne trouvent pas de place en ISP-Alpha. Lire et Écrire Bruxelles revendique que l'offre de formation de niveau oral débutant soit étoffée et que les pouvoirs publics diminuent la pression exercée sur les opérateurs de formation quant aux sorties dites « positives »¹³, car cela les pousse à ne plus proposer de formations à l'oral.

Il s'agit aussi de ne pas limiter le processus d'apprentissage à deux ans dans un même centre de formation. Le parcours d'apprentissage des personnes peu scolarisées nécessite un temps important pour porter ses fruits. Lire et Écrire Bruxelles recommande aussi d'appliquer les mesures suivantes :

a) assurer un revenu suffisant pour les apprenants inscrits en ISP-Alpha pendant leur formation ;

b) financer davantage le dispositif des APS (Accompagnement de Publics Spécifiques) : ces partenaires accompagnent des chercheurs d'emploi qui, en raison de leur situation particulière, ont besoin d'un accompagnement spécifique, comme les personnes analphabètes.

4.4 Faciliter l'accès aux formations qualifiantes

Dans le décret ISP, le principe est d'avancer par étapes (à l'image du parcours scolaire), débutant par l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, poursuivant par la formation qualifiante et finissant par l'emploi. Or, cette structure linéaire ne correspond pas au parcours des personnes analphabètes, qui font régulièrement des allers-retours entre formation et travail, arrêt pour raisons médicales ou pour s'occuper de la famille¹⁴... Afin d'éviter cet écueil, Lire et Écrire Bruxelles propose de faciliter l'accès aux formations qualifiantes pour le public analphabète, en incitant à la mise sur pied :

a) de formations professionnalisantes pour les personnes qui ne maîtrisent pas les savoirs de base ;

b) de formations concomitantes, c'est-à-dire de formations qualifiantes qui intègrent des cours d'alphabétisation dans leurs programmes ;

c) de passerelles entre, d'un côté, la formation en alphabétisation ou la formation professionnalisante, et, de l'autre, la formation qualifiante.

.....

13 Les pouvoirs publics évaluent les opérateurs sur le nombre d'apprenants qui trouvent un emploi (ou une autre formation) suite à la formation ISP-Alpha.

14 CORNIQUET Claire, « Du parcours idéal au parcours réel », Les Politiques Sociales, 2017/1 (n° 1-2), p. 96-109.

5. Améliorer l'organisation du parcours d'accueil des primo-arrivants pour une meilleure prise en compte des besoins du public

Préambule : les opérateurs conventionnés dans le cadre du parcours d'accueil des primo-arrivants souhaitent être associés à la réflexion pour chaque étape politique qui concerne ledit parcours.

- 5.1 De manière générale, Lire et Écrire Bruxelles estime qu'un véritable parcours d'accueil devrait prioritairement permettre aux primo-arrivants de vivre dans des conditions de vie dignes.**
- 5.2 L'apprentissage d'une langue, surtout quand on n'est pas ou peu allé à l'école, prend du temps. C'est pour cette raison que Lire et Écrire Bruxelles suggère d'allonger le parcours de formation au-delà du minimum requis (18 mois pour l'intégralité du parcours) pour les primo-arrivants qui en font la demande, ou de faciliter l'orientation vers des opérateurs de formation ne faisant pas partie du parcours d'accueil.**
- 5.3 Les modalités de financement doivent être revues pour une meilleure réponse des opérateurs linguistiques aux besoins des primo-arrivants, notamment en finançant les opérateurs de formation de manière structurelle, en fonction de l'expérience et des compétences des formateurs, et non selon le nombre d'heures de formation supposées, avant les inscriptions.**
- 5.4 Enfin, Lire et Écrire Bruxelles enjoint les différentes administrations, Actiris, les communes et les CPAS à accepter l'attestation de fin de parcours, et les invite à ne pas demander d'attestation de réussite du niveau A1 pour les primo-arrivants analphabètes et pour les primo-arrivants alphabétisés dans un autre alphabet que l'alphabet latin et ne maîtrisant pas ce dernier.**

6. Garantir le droit à des conditions de vie dignes

Les situations de détresse liées à la précarité sapent le parcours d'apprentissage des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture. À ce sujet, les travailleurs du secteur de l'alphabétisation constatent deux récurrences : l'inaccessibilité d'un logement de qualité et des soins de santé (voir ci-dessous). Pour une approche plus globale de l'accès aux droits fondamentaux, nous renvoyons le lecteur au [mémoire 2024](#) de la Fédération des services sociaux.

6.1 Droit à un logement de qualité

De nombreuses situations de mal-logement sont rapportées par les personnes qui suivent une formation en alphabétisation. Lasses, elles font part de la discrimination qu'elles subissent dans leurs recherches d'un logement décent et abordable, ainsi que des difficultés rencontrées dans celui qu'elles occupent alors faute d'alternative accessible : insalubrité, espace non adapté au contexte familial, loyers trop élevés par rapport aux revenus du foyer, attente d'un logement social (entre 7 et 20 ans d'attente), manque d'entretien et de rénovation des logements sociaux ou privés, conséquences sur la santé des habitants...

Citons quelques chiffres¹⁵ quant à la réalité bruxelloise en termes de mal-logement : 51 615 ménages sont sur liste d'attente pour un logement social, un nombre qui ne cesse d'augmenter ; 26 % de la population vit dans un logement inadéquat (avec soit des fuites dans la toiture, soit des problèmes d'humidité et/ou de pourriture dans les châssis ou le sol) ; 6 % des Bruxellois ne parviennent pas à chauffer convenablement leur logement et 29 % vivent une situation de surpeuplement.

Les situations de mal-logement, d'une part, créent ou accentuent des problèmes de santé physique ou mentale chez l'habitant qui les traverse, et, d'autre part, accroissent le risque de décrochage des personnes inscrites dans un dispositif d'alphabétisation. Cela renforce l'exclusion sociale des individus et les enfonce un peu plus dans la précarité.

.....

15 Les statistiques citées proviennent du [Baromètre social 2021 – Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté](#), p. 104.

Lire et Écrire Bruxelles est solidaire du RBDH¹⁶ et se joint aux revendications rassemblées dans leur [mémoire 2024](#), notamment aux axes d'action suivants :

- a) une production accrue de logements sociaux ;**
- b) agir sur le cout du logement, notamment en luttant contre les loyers abusifs ;**
- c) lutter contre l'insalubrité, notamment en créant des solutions de relogement temporaire.**

6.2 Droit aux soins de santé

Concernant l'accès aux soins de santé, nous ne pouvons que constater les problèmes qui découlent des conditions de vie précaires des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture, sur les plans de la santé mentale et du bien-être physique. Lire et Écrire Bruxelles se joint aux revendications émises par les organismes suivants :

1. *Fédération des maisons médicales*
2. *Unia*
3. *Gezondheidsinstellingen Brussel – Bruxelles Institutions de Santé (GIBBIS ASBL)*
4. *Coalition Santé*

.....

16 *Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat*

CRÉDAF Lire et Écrire Bruxelles est reconnue par la Cocof comme Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et de l'apprentissage du Français pour adultes

Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire française, d'Actiris, de Bruxelles-Formation, et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cofinancé par l'Union européenne.

